

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2023 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 21 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.

Étaient Présents : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

Étaient Excusés et représentés : Evelyne BERNARD (pouvoir à N. SORIA), Sébastien CHEYNEL (pouvoir à T. JAVELAS), Francine DAMBRINE (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

Étaient Absents :

Secrétaire de séance : Sébastien AMBLARD

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h34.

Il procède à l'appel des Conseillers Municipaux et prend note de :

- **4 pouvoirs :**
 - Evelyne BERNARD (pouvoir à N. SORIA)
 - Sébastien CHEYNEL (pouvoir à T. JAVELAS)
 - Francine DAMBRINE (pouvoir à D. VILLIOT)
 - Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

Le quorum est atteint.

Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2023. Aucune remarque n'est relevée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a ce soir peu de délibérations à l'ordre du jour mais elles sont importantes.

Il parle notamment de la mise en conformité des périmètres de protection d'eau potable, qui fait l'objet d'une procédure d'enquête publique sur le captage de secours à Couthiol.

1 - Mise en conformité des périmètres de protection d'eau potable – procédure d'enquête publique – Captage Couthiol, territoire de la commune de Livron-sur-Drôme. Rapporteur : Jean-François Faure

Monsieur Jean-François FAURE rappelle que cette délibération concerne la protection du captage d'eau à Couthiol et informe l'assemblée que c'est le cabinet Euryece en charge du dossier qui va faire la présentation.

Monsieur le Maire reprend la parole pour expliquer que c'est un enjeu et que le captage de secours à Couthiol nécessite la mise en œuvre nécessaire de périmètres de protection et de règlements. En effet, la ressource en eau devient de plus en plus précieuse, notamment en raison des épisodes de sécheresse vécus l'an dernier et que l'on s'apprête à vivre une nouvelle fois cette année.

Possibilité de réentendre la synthèse du dossier sur : <https://www.youtube.com/watch?v=MF3NVFrtDs0>

La parole est ensuite donnée à **Monsieur Antoine MARTY**, responsable d'établissement d'Euryece, accompagné de Monsieur Jordan THOLLY, ingénieur en charge de ce dossier.

Antoine MARTY procède à une brève synthèse du dossier en s'appuyant sur un powerpoint diffusé à l'écran. Il souligne que ce dossier est nécessaire parce qu'il va permettre de régulariser le prélèvement sur ce captage de Couthiol. Il informe que l'intérêt de régularisation de ce captage est une nécessité réglementaire de ces dossiers d'enquête publique, pour prélever de l'eau, en secours du captage existant à Domazane, et pour protéger la ressource.

A l'issue de cette synthèse, **Monsieur le Maire** demande à l'Assemblée si l'enjeu a bien été compris et rappelle que l'on parle du captage de secours, le captage principal étant basé à Domazane. Il insiste sur le fait que c'est un enjeu important, qui nécessite de fixer un cadre précis afin que cela ne devienne pas une difficulté pour maintenir ce captage.

Monsieur Jean-François Faure, Adjoint aux travaux, rappelle la réglementation en vigueur concernant la qualité des eaux de distribution publique, notamment :

- Les articles L1311 à L1321 du code de la Santé Publique,
- Le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001,
- La loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,
- La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

La commune a décidé, par une délibération en date du 30 septembre 2021, d'approuver le projet de régularisation administrative et de protection du point de captage de Couthiol en secours, ainsi que la poursuite de la procédure suite à l'avis de l'hydrogéologue agréé.

Pour mémoire, le captage de Couthiol, créé en 1957, est aujourd'hui utilisé comme un ouvrage de secours pour l'alimentation en eau potable de la commune de Livron-sur-Drôme, l'ouvrage principal de production étant désormais celui de Domazane.

La régularisation de ce puits est une nécessité réglementaire pour la collectivité. En effet, le Code la Santé Publique (CSP) – articles R.1321-1 à R.1321-68 et ses annexes 13-1 à 13-3 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, stipule que l'utilisation de l'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine par une personne publique ou privée doit être autorisée par le Préfet.

Ainsi, afin de préserver la bonne qualité de l'eau provenant du captage, il est donc indispensable de mettre en place les outils réglementaires et techniques permettant de protéger et pérenniser la ressource en eau sur le territoire de Livron-sur-Drôme.

La présente procédure d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et l'enquête parcellaire conjointe ont pour objet l'instauration des périmètres de protection réglementaires du captage de Couthiol ainsi que l'institution de servitudes légales sur les terrains compris dans ces périmètres.

Il est donc soumis à l'Assemblée, le dossier d'enquête publique et parcellaire, dressé par le bureau d'études EURYECE pour le compte de la commune, en tant qu'assistant à maître d'ouvrage. Ce dossier expose le projet général de protection du captage.

Le montant estimatif des travaux de protection s'élève à la somme de 12 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le dossier d'enquête publique et parcellaire qui lui est soumis
- **DÉCIDE** de créer les ressources nécessaires à la réalisation des opérations liées à l'autorisation et à l'institution des périmètres de protection du captage communal
- **DEMANDE** au Préfet l'ouverture conjointe d'une enquête préalable à la DUP des opérations de mise en conformité des périmètres de protection de captage précités, et de l'enquête parcellaire préalable à l'instauration des servitudes légales sur les terrains concernés par le périmètre rapproché
- **DEMANDE** au Préfet de bien vouloir, après enquête publique, prononcer :
 - La déclaration d'utilité publique des travaux de protection,
 - Les autorisations de traitement et de distribution requises par le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001,
 - L'instauration des périmètres de protection autour du captage.
- **DEMANDE** au Préfet le récépissé de déclaration / l'autorisation requise par le décret du 29 mars 1993 modifié par décret 2006-881 du 18 juillet 2006
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et prendre toute initiative dans le cadre de la présente décision.

2 - Demande de subvention exceptionnelle de l'association « Les Optimales de Livron ». Rapporteur : Nathalie Mantonnier

Madame Nathalie MANTONNIER met en lumière « Les Optimales de Livron », association qui a porté la première édition du festival du livre optimiste les 14 et 15 janvier dernier. Cet événement a réuni plus de 800 personnes, ce qui est remarquable, dit-elle pour une première, avec un très bon retour du public. A la suite de cela, une demande de subvention exceptionnelle a été déposée par l'association afin de boucler le budget. **Madame Mantonnier** précise que la somme demandée par l'association n'est pas de 500 € mais 750 €, sur un coût global de l'opération qui est de 24 857.79 €.

Monsieur le Maire remercie Nathalie BAGADEY et son équipe pour l'organisation de ce salon du livre qui a été une véritable réussite aussi bien en termes de fréquentation que pour la vente des livres. L'équipe municipale se réjouit pour elle et pour son initiative. **Monsieur le Maire** fait part de son admiration quant au parcours qu'elle a accompli et souligne que Madame Bagadey a le soutien de financeurs tels que le Département et la CCVD, qui lui a attribué une subvention à hauteur de 1 000 €. Il rappelle que le budget était conséquent avec plus de 24 000 € mais le pari est gagné. Cet évènement sera renouvelé l'an prochain.

Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe en charge de la Culture, présente la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Les Optimales de Livron ».

Cette dernière a organisé les 14 et 15 janvier 2023 un salon du livre optimiste sur la commune de Livron-sur-Drôme. Le coût global de l'opération s'élève à 24 857,79 €.

Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, l'association a sollicité plusieurs organismes, dont la Commune de Livron-sur-Drôme. Le montant de la demande s'élève à 750 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Optimales de Livron » dans le cadre du salon du livre optimiste d'un montant 750 €.
- **DÉCIDE** de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

3 - Convention de déplacement des réseaux eau potable / eaux usées / Irrigation hors proximité du giratoire RD 86. Rapporteur : Jean-François Faure

Monsieur Jean-François FAURE procède à la lecture de la délibération et apporte des éléments complémentaires :

- *Concernant le coût prévisionnel des études à mener dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre complète, dont la somme est estimée à 85 100 € HT, voici comment cela se décompose :*
 - ↳ 42 900 € pour l'eau potable
 - ↳ 21 300 € pour l'assainissement
 - ↳ 20 900 € pour l'irrigation
- *Ces montants seront inscrits en recette et dépense sur les budgets respectifs qui seront votés prochainement.*

Monsieur Jean-François FAURE, Adjoint délégué aux Travaux, expose au Conseil Municipal que les travaux de la déviation de la RN7 au niveau de la commune de Livron-sur-Drôme sont incompatibles avec l'implantation actuelle des réseaux d'eau potable, des eaux usées et des canaux d'irrigation. Il est donc nécessaire de procéder à leur dévoiement.

Afin de permettre la construction de l'infrastructure routière et des ouvrages qui y sont rattachés, l'Etat, représenté par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, demande à la Commune de Livron-sur-Drôme d'apporter des modifications aux réseaux se trouvant dans l'emprise des travaux ou ayant un rapport direct avec les travaux projetés.

Le financement des études et travaux de déplacement et/ou de modification des ouvrages rendus nécessaires par l'opération « RN7 - Déviation de Livron/Loriol » est assuré par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, maître d'ouvrage du projet.

La présente convention a pour but de définir les modalités de remboursement, par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, des études de déplacements des réseaux de la Commune de Livron-sur-Drôme.

Les études, objets de la présente convention, permettront d'arrêter le montant des travaux à réaliser pour le déplacement des réseaux. Les modalités de remboursement par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, des travaux de déplacements des réseaux de la Commune de Livron-sur-Drôme feront l'objet d'une convention spécifique ultérieure.

La Commune de Livron-sur-Drôme sera maître d'ouvrage pour l'ensemble des études de déplacement de ses réseaux. La Commune de Livron-sur-Drôme se chargera à ce titre de la désignation de la maîtrise d'œuvre, du pilotage des études, de toutes les procédures, administratives et techniques, relatives à cette opération.

La Commune s'engage à ce que les études soient menées d'ici le 31 décembre 2023, afin d'établir le montant prévisionnel des travaux. La DREAL s'engage au remboursement des sommes engagées par la Commune selon un détail qualitatif et quantitatif établi. Les sommes remboursées à la commune de Livron-sur-Drôme, liées aux études de modification des réseaux, présentent le caractère d'une indemnité réparatrice de dommages causés par la réalisation du projet routier de déviation de Livron-Loriol. Elles seront réglées par la DREAL Auvergne-Rhône Alpes sur la base de factures établies hors TVA et des justificatifs des prestations réalisées.

Pour information, le coût prévisionnel des études à mener dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre complète est estimé à la somme de 85 100.00 € HT. Cette estimation représente le montant maximal des dépenses prévisionnelles à la date de signature de la présente convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe et tout avenant à suivre,
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets concernés.

4 - Convention d'utilisation des équipements sportifs mis à la disposition du collège dans le cadre de l'éducation physique et sportive (EPS) entre le département de la Drôme, le collège Anne Cartier, et la commune de Livron-sur-Drôme. Rapporteur : Anne-Lise Viallon

Madame Anne-Lise VIALLON explique qu'il s'agit d'une convention tripartite avec le collège Anne Cartier et le Département. En effet, c'est le Département qui régit l'utilisation des créneaux d'EPS au collège ainsi que les tarifs proposés ; tarifs qui ont été justement revalorisés, prenant en compte tous les impacts possibles au niveau de l'énergie. Cette convention prend effet à compter de 2023, pour une durée de 3 ans, reconductible deux fois dans la limite de 5 ans.

Madame Anne-Lise VIALLON, Adjointe déléguée aux sports, rappelle que le Département de la Drôme doit permettre la pratique de l'éducation sportive (EPS) afin de garantir la réalisation des programmes scolaires obligatoires. Les établissements scolaires peuvent utiliser des équipements départementaux ou passer des conventions avec la collectivité propriétaire (la commune) d'un tel équipement et la collectivité de rattachement (le Département de la Drôme).

Dans ce cadre, il est institué depuis plusieurs années un dispositif d'utilisation des équipements sportifs communaux (stades, stades annexes, terrains, pistes, bâtiments et installations diverses, etc.) par le Collège privé Anne Cartier, sous-contrat d'association, pour l'éducation sportive de ses élèves.

La convention tripartite signée entre le Collège Anne Cartier, le Département de la Drôme et la Commune de Livron-

sur-Drôme, pour les 3 dernières années scolaires, est arrivée à échéance.

Il est donc proposé le renouvellement de celle-ci. Cette nouvelle convention, en pièce jointe, prendra effet pour l'année civile 2023. Elle sera reconduite tacitement par année civile, dans la limite de 5 reconductions.

Le Département fixe les tarifs de location, participation aux frais de fonctionnement, qui sont facturés par la Commune à l'établissement scolaire utilisateur au prorata des heures utilisées pour l'année scolaire écoulée (l'utilisation sera donc facturée en fonction du planning à remettre en fin d'année scolaire N-1 ou début d'année N), et propose d'actualiser les tarifs selon les modalités indiquées par le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la mise à disposition d'équipements sportifs communaux au profit du collège Anne Cartier dans le cadre de la pratique de l'EPS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée et à solliciter la redevance.

5 - Adhésion de la commune de Livron-sur-Drôme à l'ANDES (Association Nationale des Élus en charge du Sport).

Rapporteur : Anne-Lise Viallon

Madame Anne-Lise VIALLON propose que la Commune adhère à l'ANDES, Association Nationale des Élus en charge du Sport. Adhérer à cette association qui mène une veille intéressante sur tous les dispositifs existants ainsi que pour les subventions permettra à la Commune d'être accompagnée dans ses projets futurs mais aussi de se créer un réseau sur tout ce qui se fait au niveau du département. L'adhésion est de 239 € car conditionnée au nombre d'habitants.

Monsieur le Maire ajoute que l'on est dans le cadre de la veille de l'ensemble des aides publiques et que les orientations fixées par son équipe ont pour but de faire avancer les projets les plus fortement financés par rapport à ceux qui sont moindres dans le contexte budgétaire économique du moment.

Madame Anne-Lise VIALLON, Adjointe déléguée aux sports, expose que le sport occupe une place importante sur la commune de Livron-sur-Drôme avec un tissu associatif dense et dynamique, mais également avec des équipements sportifs de premier rang.

Afin de favoriser le développement du sport dans notre commune et de bénéficier des expériences d'autres collectivités, il est proposé d'adhérer à l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES). En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement. Ainsi les objectifs de l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) sont :

- 1/ De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les collectivités territoriales ou leur groupement par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régional et national.

- 2/ D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du Parlement, mouvement sportif, des associations d'élus ou fonctionnaires territoriaux, des acteurs économiques et de tout autre organisme ayant compétence en matière de gestion et d'aménagement, et d'application des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.

- 3/ D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.

- 4/ De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre d'habitants est le suivant :

Communes jusqu'au 31 décembre 2022 :

Moins de 1 000 habitants :	57 €
De 1 000 à 4 999 habitants :	113 €
De 5 000 à 19 999 habitants :	239 €
De 20 000 à 49 999 habitants :	478 €
De 50 000 à 99 999 habitants :	955 €
Plus de 100 000 habitants :	1782 €

En conséquence, notre commune comptant **9 254** habitants, la cotisation annuelle s'élève **239 €**.

Il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES. Il est proposé de désigner Madame Anne-Lise Viallon, Adjointe déléguée aux sports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Livron-sur-Drôme à l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES)
- **DIT** que Madame Anne-Lise VIALLON représentera la collectivité de Livron-sur-Drôme auprès de cette même association.

6 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 - Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente un rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023 (Rapport joint en annexe).

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'État dans le département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire à la présente séance.

Consultation de l'analyse détaillée du ROB sur le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=MF3NVFrtDs0>

Monsieur le Maire entame la lecture de la première partie du diaporama.

Avant de passer au point 5 « Les orientations budgétaires 2023 », il s'adresse à l'Assemblée pour savoir s'il y a des questions sur cette première partie.

Monsieur Thierry SANCHEZ a effectivement plusieurs points à se faire préciser.

Concernant la partie « charges de personnel » page 28, il y a une augmentation de 541 k€ qui serait due à deux facteurs (recrutements 2022, revalorisation successive du SMIC). Il demande s'il y a eu une réflexion par rapport à cela.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de nouveaux recrutements, sinon cela aurait été voté lors des conseils municipaux. Ce sont des postes qui restaient à pourvoir suite à des départs. Ils ont été intégrés à nouveau dans la masse salariale et ils n'y étaient pas l'année d'avant. **Monsieur le Maire** énumère les nouvelles arrivées en 2023 au sein de la commune :

- Un(e) nouveau DGA, en remplacement car le poste n'est pas nouveau.
- Une personne chargée de la politique d'achat des ressources nouvelles en aide publique. Le but étant d'approfondir les sujets et mieux amortir les investissements.

Monsieur le Maire précise que l'évolution de la masse salariale se situe davantage dans ce qui vient d'être énoncé précédemment plutôt que dans des recrutements. Il réitère son propos, précisant qu'en cas de recrutement, il y a vote du Conseil Municipal.

Monsieur Thierry SANCHEZ précise qu'il n'y a pas de problème sur ce sujet. Il demande la possibilité d'avoir connaissance de la répartition, quand on parle d'une augmentation de 541 k€. « J'ai cru comprendre que c'est lié essentiellement à l'évolution de la majoration de salaire ».

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, mais il précise toutefois qu'il faut prendre en compte le fait qu'il y a eu des départs en 2020, puis l'arrivée du Directeur Général des Services en 2021.

Monsieur Thierry SANCHEZ est satisfait de la réponse apportée. Son autre question concerne le point « honoraires et études », et note l'augmentation de 44 %.

Monsieur le Maire dit que cela représente 17 000 €.

Monsieur Thierry SANCHEZ demande si ce travail va se poursuivre. Il reconnaît que les études ont bien été indiquées mais sa remarque concerne surtout l'état d'esprit de ces études qui sont en augmentation. Il demande si ce sera ponctuel.

Monsieur le Maire fait remarquer que certains dossiers requièrent des compétences particulières, d'où le besoin d'aller chercher de l'ingénierie juridique et technique extérieure, comme pour le captage en eau et l'hydrogéologie. Ce sont des spécificités que l'on n'a pas au sein de la mairie pour pouvoir porter de tels dossiers. Cela peut se comprendre ajoute-t-il. Il y a beaucoup de projets d'étude avec notamment le Saint-Blaise. Cela fait partie des exemples spécifiés dans le ROB. **Monsieur le Maire** précise « qu'il y aura d'autres études qui feront appel à une capacité d'ingénieries extérieures, notre commune ne les ayant pas. »

Monsieur Thierry SANCHEZ : « Y compris la CCVD ? »

Monsieur le Maire répond que la CCVD peut aider la commune sur certains points mais pas sur tous les dossiers. Certains sont plus spécifiques que d'autres et sont du ressort de cabinets extérieurs (par exemple l'étude sur l'extension du cimetière Beau de Siaille). **Monsieur le Maire** ajoute que la mairie n'a pas les moyens de recruter des ingénieurs et notamment en hydrogéologie. Il note que dans ce chapitre, il faut aussi prendre en compte les honoraires d'avocats. Il informe qu'actuellement un travail avec son équipe et les services est en cours, afin de faire la chasse aux fraudes à l'urbanisme, avec l'appui des services de l'Etat qui ont recensé 150 piscines non déclarées dans la commune. Sur toutes les problématiques d'urbanisme, **Monsieur le Maire** fait remarquer qu'ils sont intransigeants avec un certain nombre d'affaires portées au Tribunal, pour donner raison à la Commune et amener une équité entre tous les habitants.

Monsieur le Maire s'engage pour une égalité entre tous.

Monsieur Thierry SANCHEZ demande à quoi sont destinés ces honoraires, pour le recouvrement des sommes ou pour des contestations ?

Monsieur le Maire répond que c'est pour défendre les intérêts de la commune.

Monsieur Thierry SANCHEZ demande si cela correspond à la partie « optimisation des bases fiscales ».

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et souligne qu'un travail important est en cours d'élaboration par les services de l'Etat et sera présenté sous peu à la commission communale des impôts directs (CCID). Cela fait suite à de potentielles non déclarations en matière d'urbanisme. Tous les dossiers sont repris afin d'éviter toute erreur.

Monsieur Thierry SANCHEZ : « C'est donc un travail fait par l'Etat mais aussi sur les bâtiments ».

Monsieur le Maire acquiesce. Il dit par ailleurs que l'intercommunalité a souhaité également engager ce travail en s'appuyant sur un logiciel, selon lui, peu efficace. En effet, il a été décelé par ce logiciel seulement 10 piscines non déclarées alors que l'Etat en a décelé plus d'une centaine. Le chiffre reste à être vérifié cependant.

Monsieur Thierry SANCHEZ interroge sur la partie « Maîtrise des dépenses du personnel au travers de la pyramide des âges » (page 33).

Monsieur le Maire indique que cette année plusieurs départs en retraite sont prévus. Une attention particulière sera consacrée à la pyramide des âges dans le cadre des recrutements.

Monsieur Thierry SANCHEZ : « tout en étant dans une démarche de travailler avec des moins jeunes, dans le cadre d'une démarche séniors. Cela paraît évident. »

Monsieur le Maire fait remarquer que la moyenne d'âge des salariés est importante et que cela doit être équilibré. Une constatation a été faite, en effet une dizaine de personnes sont en fin de carrière et ont des problèmes de santé importants. Il est à noter que si la commune doit porter des personnes ayant des difficultés de santé, alors il faut financer deux salaires au lieu d'un. Il ajoute que « dans la durée, il faut faire attention à cette gestion ».

Monsieur Thierry SANCHEZ : « C'est un juste équilibre ».

Monsieur le Maire acquiesce. Il note que c'est une gestion qui relève du service Ressources Humaines, plus saine et portée par Monsieur le Directeur Général des Services.

Monsieur Matthieu NIVOT intervient à son tour au sujet de l'augmentation des fluides. Il parle des contrats d'énergie avec le SDED et du prix de l'électricité et du gaz. Par rapport à l'augmentation de 91 % sur les fluides, il demande comment va évoluer le contrat avec le SDED sachant qu'aujourd'hui, certains contrats ont été revus à la baisse pour certains professionnels. Qu'en est-il pour les communes ?

Monsieur le Maire informe que le SDED porte les achats d'énergie des communes notamment l'électricité et achète en bourse les kilowatts. Par exemple, en 2022 le SDED a acheté pour janvier et février 2023, 760 € du kilowatt. Il demande à Monsieur CASANOVA ce qu'il en est pour cette année.

Monsieur Georges CASANOVA informe qu'à ce jour, il est attendu un contrat cadre pour pouvoir acheter de l'électricité pour 2024. Il précise que pour 2023, la totalité de l'achat a été faite.

Monsieur le Maire espère quoiqu'il en soit que le tarif sera plus avantageux. Il en a d'ailleurs fait part à Madame Nathalie NIESON, Présidente du SDED. Un débat sera opéré lors de la prochaine commission des finances le jeudi 16/03/2023, avec à l'appui les chiffres prévisionnels du SDED sur la consommation de l'énergie en 2023. Pour 2024, il faut espérer que les tarifs négociés seront à des prix plus raisonnables. Les prix ont baissé mais pour l'instant les communes de la Drôme ne bénéficieront pas de ces tarifs dégressifs.

Monsieur Alain COURTHIAL est étonné que le contrat d'électricité pour l'année 2023 ne soit plus renégociable et que les tarifs soient bloqués. Il note que les tarifs ont été négociés lors de l'été 2022, à 761 k€ et il trouve « hallucinant » qu'il ne soit plus possible de renégocier les tarifs en février 2023 et donc de payer toute l'année 760 k€.

Monsieur le Maire répond que 760 k€ ce n'est pas pour toute l'année mais uniquement pour les mois de janvier et février.

Monsieur Georges CASANOVA ajoute que ce n'est pas 760 € le mégawatt. La moyenne pour 2023 est d'environ 560 € le mégawatt ; la quantité d'électricité étant à 776 € le mégawatt. C'est 15 % de la quantité achetée.

Monsieur le Maire explique que l'an dernier, le SDED a acheté par séquence, en fonction des cours de l'énergie. Il rappelle que :

- pour l'électricité, on était à 270 000 €
↳ cette année le prévisionnel sera de 510 000 €
- pour le gaz, le coût à l'unité était de 100
↳ cette année le prévisionnel sera de plus de 300

Monsieur Alain COURTHIAL entend les explications et précise que 515 c'est mieux que 760. « On progresse ».

Monsieur le Maire répond que c'est toujours trop.

Monsieur Alain COURTHIAL est d'accord. Il ajoute que les chiffres devraient être beaucoup plus bas. Il demande quand auront lieu les négociations des tarifs 2024.

Monsieur Georges CASANOVA répond qu'à ce jour rien n'est encore décidé, il n'y a pas de marché ouvert pour 2024. Il faut attendre l'ouverture du marché pour pouvoir se positionner. Un travail est en cours par le SDED qui doit comparer les chiffres de Total Energie et celui d'un autre fournisseur pour pouvoir se positionner et prendre un contrat.

Monsieur Alain COURTHIAL entend la réponse de Monsieur CASANOVA. Il note également l'importance du chauffage urbain et s'interroge sur les chiffres.

Monsieur le Maire met en avant le travail entrepris par les services et informe qu'un point sera fait au mois de juin. Il rappelle le travail qui a été fait par le pôle patrimoine, avec notamment :

- la baisse de tous les thermostats dans chaque pièce, chaque bâtiment communal,
- révision de toutes les chaudières,
- arrivée prochaine de thermostats électrostatiques,
- plus de possibilité de manipulation des thermostats par des tierces personnes,
- pose de LED dans tous les bâtiments communaux.

Tous les efforts ont été faits et l'on pourra en mesurer les effets d'ici avril-mai.

Monsieur Christian CHABERT prend la parole pour rappeler que le SDED devrait prochainement transmettre un suivi plus précis des consommations de la Commune par le biais d'un outil qui permettra d'avoir connaissance d'une manière précise les économies réelles réalisées.

Monsieur le Maire insiste sur le travail réalisé dans l'ensemble des bâtiments communaux. Concernant l'éclairage public, il rappelle le passage à 5 watts sur les poteaux LED et le début de l'extinction dans certains quartiers (avenue de Provence par exemple). Il dit aussi que 100 % de la gestion de l'éclairage de nuit sera porté dès que le budget aura été voté. Il faut faire ces investissements car très soutenus financièrement. Par ailleurs, c'est une priorité et une responsabilité pour l'équipe municipale de porter ce budget.

Monsieur Alain COURTHIAL reprend la parole et demande si des investissements sont prévus pour changer les chaudières vieillissantes et l'isolation, sujet semble-t-il déjà évoqué lors d'une commission des finances.

Monsieur le Maire répond que ce sujet va être abordé dans les orientations budgétaires 2023.

Monsieur Emmanuel DELPONT apporte une remarque concernant la taxe foncière (page 32). Il dit avoir été étonné de l'augmentation de cette taxe, qui est passée de 17 % à 33 % entre 2020 et 2021. Il a cherché des explications à cela, il pense avoir compris d'où vient cette augmentation. Il dit que c'est à cause de la suppression de la taxe départementale.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement cette taxe vient en ressource des communes, en soutien sur une partie de la taxe d'habitation qui n'est plus.

Monsieur Emmanuel DELPONT tenait à apporter cette précision car les chiffres posent question. Il ajoute de surcroît que « celui qui voit ces chiffres peut crier au scandale ».

Monsieur le Maire poursuit la lecture et l'analyse du diaporama.

Monsieur Fabien PLANET revient sur le partage de la masse salariale.

Monsieur le Maire répond que globalement, la moyenne en France se situe entre 46 et 56 %. Nous concernant, cela correspond à un peu plus de 50 %, soit 5 Millions pour 9 Millions environ de budget. Cela équivaut aux masses salariales habituelles des collectivités.

Monsieur le Maire poursuit l'analyse du ROB et passe au point afférent aux recettes fiscales de la commune.

À la page 55 qui fait référence à l'axe 1 et plus précisément à l'optimisation de fonctionnement de la piscine municipale, **Monsieur le Maire** fait une parenthèse. Il tient à rappeler que le 13 juillet 2020, quelques jours après son élection, il a dû faire fermer la piscine qui était dans un état déplorable et perdait 120 m³ d'eau par jour. Il souligne qu'à l'époque, les factures d'eau reçues par la Commune étaient de l'ordre de 30 à 40 000 €, ce qui est un véritable scandale, dit-il.

Aujourd'hui, la piscine est remise en état, malgré un petit dysfonctionnement dû aux rejets d'eau par rapport aux pédiluves. Désormais, **Monsieur le Maire** demande une veille précise sur le fonctionnement et la consommation d'eau de la piscine municipale et souhaite une réflexion sur la possibilité de faire des économies au niveau de la gestion du chauffage de l'eau, chauffée à 27°C jusqu'à présent.

Toujours dans le même axe, dans la partie « mieux produire pour mieux manger », **Monsieur le Maire** souligne que, du fait de l'arrivée d'un nouveau prestataire en octobre 2022 qui propose 60 % de produits en circuit court et 20 % de bio, soit globalement 80 % de « gestion locale », le marché de restauration scolaire sera renouvelé à la fin de l'année.

Il informe d'ailleurs l'Assemblée, qu'au cours de quatre lundis consécutifs, Monsieur AMBLARD, Madame BAROTEAUX, Monsieur le Directeur Général des Services et lui-même prendront leur repas dans les cantines afin de pouvoir estimer personnellement de la qualité des repas servis aux enfants. Ils s'y sont d'ailleurs rendus aujourd'hui et cela s'est bien passé sachant que personne n'était au courant.

Monsieur le Maire poursuit et termine son analyse. Il laisse ensuite place au débat.

Monsieur Fabien PLANET revient sur les propos de Monsieur le Maire liés à la piscine municipale. Il dit : « Je regrette que le premier adjoint de 2014 à 2019 ait attendu d'être Maire en 2020 pour constater que la piscine consommait 120 m3 d'eau par jour ».

Monsieur le Maire : « Je n'étais pas au courant et je le dis honnêtement ». Il retourne la question à Fabien PLANET qui répond à son tour par la négative.

« Effectivement j'étais le premier adjoint, mais devant les Livronnais, je n'étais pas au courant de ce sujet, en toute bonne foi ».

Intervention de **Monsieur Thierry SANCHEZ** qui fait le constat suivant :

● **problème de méthode** :

Au vu de cette longue analyse, Monsieur Sanchez note qu'il est difficile de caractériser que l'on est dans une dynamique de débat. Il rappelle la problématique qui a déjà été évoquée l'an dernier à savoir que l'intérêt est d'avoir un échange sur les différents éléments qui sont portés.

« J'avoue qu'au bout de 40 minutes, il est difficile, après une liste à la Prévert, avec des thématiques annoncées, de pouvoir être dans une réactivité et d'essayer de proposer des choses, de rentrer dans une dynamique. Très clairement, on va avoir une difficulté à être pertinent sur ce débat. Ce débat en a les premières lettres mais pas la réalité.

Sur la méthode, il y a un vrai travail à mener qui est de voir si l'on ne pourrait pas améliorer dans le temps cette façon de procéder parce que ça enlève de la qualité. On accuse le coup. Donc deux solutions, soit on a absolument aucune idée derrière, soit on attend que cela se finisse. C'est dommage parce que je suis persuadé que positivement, on peut apporter des éléments qui seraient constructifs dans ce débat ».

● **concernant la dénomination des axes**, il veut bien entendre qu'ils ont été écrits dans le but qu'ils soient compris de tous, néanmoins, selon lui, plutôt que d'énumérer des phrases telles que « Faire de Livron une commune où il fait bon vivre... », il préférerait qu'il y ait une vraie dynamique permettant d'échanger sur les grandes stratégies qui ont été pensées. « C'est dommage, on passe à côté ». Il regrette l'absence de débat qui pourrait être intéressant dit-il, et qui pourrait éclairer sur les orientations budgétaires.

Voici ses propos : « Les règles de majorité font que c'est normal, il y a des gens au pouvoir qui prennent des décisions et qui les assument en responsabilités. Il y a des gens qui sont dans une démarche d'apporter des éléments complémentaires mais pas forcément négatifs ». Il insiste en précisant que l'absence de débat est regrettable. « On a écouté, on en tient compte et je dirai bravo pour le travail et puis on s'arrête. Mais ce ne sont plus des débats, ça s'appelle une réunion d'information descendante. Je trouve ça dommage ».

Monsieur le Maire répond que cela fait une semaine que le ROB a été transmis aux conseillers municipaux. Chacun a dû le recevoir et aura pu en prendre connaissance. Aujourd'hui le débat est ouvert et l'équipe municipale est prête à entendre et à discuter des propositions qui pourraient être apportées par chacune des mouvances. **Monsieur le Maire** rappelle l'engagement de son équipe envers les Livronnais et souhaite leur apporter des éléments cohérents.

Monsieur Dan VILLIOT rejoint les propos de Monsieur SANCHEZ et rappelle qu'il y a quelques années ce document portait le nom d'un débat d'orientation budgétaire. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. On parle d'un rapport d'orientation budgétaire. « On en a la preuve ce soir. Ce n'est pas une attaque ». Il trouve qu'il s'agit plus particulièrement d'un rapport qui énonce point par point les objectifs de l'équipe municipale pour 2023, sans proposer du concret. Cela a déjà été dit. **Monsieur Dan VILLIOT** s'interroge sur les vrais projets d'investissement de l'équipe municipale en place et sur sa stratégie au cœur de la crise. Il s'interroge également sur la présence de certains points

dans ce rapport qui pour lui n'ont pas lieu d'être, par exemple le dialogue avec les enseignants. Il appelle à débattre de cela lors de la prochaine commission des finances.

Monsieur le Maire informe que toutes les propositions seront les bienvenues d'ici la commission des finances et une discussion sera entamée pour voir si elles peuvent être portées rapidement ou ultérieurement.

L'important, selon Monsieur le Maire, c'est de faire cohérence entre les engagements d'une campagne électorale et les axes de travail. En d'autres termes cela veut dire tenir une ligne de conduite. Monsieur le Maire s'engage à ce qu'un bilan de mi-mandat faisant état de l'évolution de chaque point énuméré dans sa campagne électorale soit fait courant juin.

Par ailleurs, il dit qu'effectivement le titre de ce document n'est plus le même. De débat d'orientation budgétaire ce document se nomme désormais rapport d'orientation budgétaire mais cela n'empêche en aucun cas le débat. S'il y a des incohérences dans les éléments apportés, alors il faut le dire.

Monsieur le Maire est prêt à entendre les propositions des équipes.

Monsieur Matthieu NIVOT s'étonne lui-aussi de la présence de certains points évoqués dans le ROB avec par exemple, la concertation des riverains sur l'emplacement de containers semi-enterrés sachant que la gestion des déchets est une compétence intercommunale.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il s'agit effectivement d'une compétence intercommunale, menée malgré tout par les élus locaux sur le terrain.

Monsieur Matthieu NIVOT entend la réponse mais ne comprend pas pourquoi cela apparaît dans le Rapport de la Commune. Il note aussi, que le point concernant le soutien aux programmes immobiliers, notamment le locatif, dans l'axe 2 « Faire de Livron une commune où il fait bon vivre » suscite des interrogations. Il a en effet, le sentiment que Livron semble être devenue aujourd'hui une ville dortoir, avec beaucoup de locatif (Les Renoncées, par exemple). D'ailleurs dit-il, toutes les études le montrent et il ajoute que cela avait été noté pendant la campagne électorale. L'offre de service et les commerces à Livron se désagrègent progressivement avec une nouvelle fermeture de commerce, et ce malgré son emplacement et le fait qu'il semblait être attractif. **Monsieur NIVOT** en convient, il y a tout de même des nouveaux commerces, comme à l'entrée Nord de Livron cependant, d'autres restent vides, comme l'ancien Carrefour Market ; « c'est une réelle difficulté ».

Monsieur le Maire répond que pour le Carrefour Market, cela a déjà été expliqué à de nombreuses reprises. Le problème est dû à la pollution des sols. Cela dépasse les compétences tant de la Commune que de l'intercommunalité. C'est un problème de « privé à privé » porté au Tribunal.

Monsieur Matthieu NIVOT rappelle que pour le programme « Petites Villes de Demain », il n'y a plus de manager de centre-ville.

Monsieur le Maire répond que c'est le choix de ce dernier et informe qu'un nouveau recrutement est en cours.

Monsieur Matthieu NIVOT ajoute que cela ajoute de la difficulté. Il argumente en soulignant que la mairie s'est vue contrainte d'acheter un commerce et sa licence. Il dit : « C'est le syndrome d'un problème qui aggrave une situation et qui fait que Livron reste une ville dortoir. »

Monsieur le Maire souligne l'importance de la compétence de la personne qui porte un commerce. « Être commerçant c'est un métier, un savoir-faire. » Il fait remarquer qu'il y a des bons commerçants, qui ont été formés et bien accompagnés par la CCVD entre autres et qui sont toujours en place. Il en cite quelques-uns. Pour d'autres, au contraire, on peut se demander si une étude de marché a été entreprise avant tout.

Ce sont des notions de gré à gré et il ajoute que concernant la compétence et l'étude de marché, ce ne sont pas les élus locaux qui peuvent les porter.

Sa priorité c'est la problématique des Petits Robins et éviter de perdre la licence 4.

Il explique que pour la licence 4, c'est un portage financier et qu'un plan d'action avec la CCVD est en cours sur le choix d'un commerçant, qui correspondra à un réel besoin ; la Commune sera aussi accompagnée par la CCI, dans le cadre d'un travail de proximité, afin de déterminer quelle sera la spécificité du commerce (épicerie multi-services, boulangerie, pâtisserie...). Il faudra analyser la capacité des potentiels repreneurs.

A ce jour, le travail ne peut être engagé car le transfert officiel de propriété dans le cadre de la liquidation judiciaire, n'est pas terminé.

Il termine en précisant qu'il espère que le nouveau manager de commerce qui va être recruté par la CCVD et mis à disposition des communes de Livron et Loriol, sera à la hauteur des attentes de la municipalité.

Monsieur Matthieu NIVOT reformule son propos et met en avant le soutien de la Commune pour le locatif alors qu'il y a un manque réel en termes d'offre de services et de commerces.

Il prend l'exemple du projet de la maison médicale (ou plutôt de regroupement d'acteurs, comme le rectifie Monsieur le Maire) qui est très bien dit-il, mais il se demande « qui va-t-on mettre dedans et quels professionnels ? C'est toute la difficulté ».

Monsieur le Maire répond que pour l'une, ce sont des médecins de Loire-Atlantique qui doivent venir. C'est acté mais il a fallu faire accélérer ce projet avec les services de l'Etat car le premier permis de construire avait été refusé à cause d'un problème de capacité d'accueil du nombre de personnes dans le bâtiment. Cela a fait perdre quatre mois. C'est un projet qui est bien porté par les services compétents et les élus.

Pour le deuxième projet de maison médicale, de regroupement d'acteurs médicaux, un travail va commencer en avril avec un professionnel qualifié dans le recrutement des médecins. C'est une prestation qui devra aboutir et qui rentre dans le point « honoraires et études ».

Pour l'accompagnement des programmes immobiliers, la commune fait des garanties d'emprunt (par ex. SDH, DAH...) et des accompagnements d'urbanisme en permanence. Cela fait partie des orientations budgétaires. Il rappelle que la commune a un taux de logements sociaux à porter. C'est la loi.

Dans le cadre de la nouvelle loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), l'Etat impose aux communes une densité de 35 logements/ha. Il faut savoir que désormais, il y aura peu de maisons individuelles et d'avantage de petits bâtiments de 1, 2 voire 3 niveaux.

L'Etat souhaite la densification des villes. C'est imposé par la loi.

Monsieur Matthieu NIVOT reprend le point concernant les lacs des Petits Robins car Monsieur le Maire a fait référence à plusieurs lacs dans sa présentation. Qu'en est-il ?

Monsieur le Maire répond que dans le périmètre existant d'exploitation des Gravières, il y aura 3 petits lacs complémentaires prévus dans le premier schéma d'aménagement. Ce ne sera pas une extension. Concernant l'autre partie de 1,5 ha, ce sera une terre agricole.

Il est à noter que le schéma régional des carrières va s'imposer aux communes. Mais Monsieur le Maire fait savoir qu'il ne veut plus de demandes d'extension.

D'autre part, **Monsieur Matthieu NIVOT** revient sur l'augmentation des impôts, mal vécue et mal perçue par les Livronnais et souligne que tous attendent de la transparence, c'est-à-dire que les Livronnais ont besoin de savoir à quoi cette augmentation a servi et s'il y a des investissements ou projets qui seront mis en place afin de faire diminuer les impôts. En résumé, il demande quels sont les objectifs prioritaires de la municipalité pour envisager une baisse des impôts. Il cite en exemple les économies d'énergie car c'est ce qui a provoqué la hausse d'impôts.

Monsieur le Maire informe que l'augmentation des impôts a été faite à hauteur de 223 000 € de recettes sur le foncier bâti. Le but de cette augmentation des impôts était de faire face à une augmentation de 900 000 € des charges dues à des choses exogènes à la commune. Il parle des équilibres d'emprunts à trouver. Une partie des impôts a permis d'absorber le choc thermique. Il rappelle les difficultés vécues par des milliers d'autres communes.

Monsieur Matthieu NIVOT dit qu'en tant qu'élu on reste livronnais et justement, en tant que Livronnais, il s'interroge sur des projets annoncés et pourtant existants depuis plusieurs années, qui n'ont pas l'air d'avancer et peinent à aboutir.

Monsieur le Maire explique que les dossiers avancent mais sont ralentis par des exigences supplémentaires de l'Etat, ralentissant de fait les dossiers malgré la réactivité des services. Il cite l'exemple d'un dossier particulièrement complexe, le Saint Blaise, existant depuis 2012, qui est une réelle difficulté. Il en appelle à Madame la Sous-Préfète en parlant de l'inertie de l'Etat dans ce cas de figure. Il rappelle l'historique de ce dossier et fait référence au mandat précédent et aux difficultés rencontrées.

Monsieur le Maire parle également de ses craintes concernant le risque inondation. Il revient sur la complexité des dossiers et le rôle des techniciens. L'Etat ajoutant des couches supplémentaires de requêtes techniques.

Il reconnaît que pour faire avancer les dossiers, il faut faire appel à l'autorité des Préfets et Sous-Préfets.

Par ailleurs, la commune n'a pas la possibilité de porter elle-même l'ingénierie nécessaire à l'avancement de ces dossiers.

Monsieur Matthieu NIVOT : « Nous serons tous ravis l'an prochain de ne plus voir apparaître une nouvelle étude sur le Saint Blaise ».

Pour **Monsieur Fabien PLANET**, quelle que soit l'équipe en place, les difficultés restent les mêmes pour ce dossier Saint Blaise, avec les mêmes contraintes et les blocages imposés par l'Etat. Les phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus rapprochés, font partie des contraintes.

Il revient sur la complexification du dossier et sur le fait qu'un travail urgent et énorme reste à entreprendre sur cette thématique car avant de parler d'améliorer l'habitat dans ce quartier, il veut alerter sur le fait qu'un jour, il y aura des dégâts importants, sur des maisons existantes.

Monsieur le Maire interrompt un instant le débat sur cette thématique car il tient à faire une annonce importante. Après échange avec l'Inspection Académique, il n'y aura pas de fermeture de classe aux Petits Robins pour l'année scolaire 2023-2024. De préciser que les enseignants et les parents d'élèves ont été prévenus. Une communication sera effectuée pour en informer les habitants.

Monsieur Thierry SANCHEZ prend la parole et fait remarquer que c'est une bonne nouvelle puis pose plusieurs questions successives. A savoir quelles sont les solutions proposées pour arrêter la tendance de dire de Livron que c'est une ville dortoir, avoir une idée des proportions de gestion de cette crise sans précédent que la Commune subit, avec la lutte contre l'impact de la guerre en Ukraine, en passant par l'inflation importante, le coût de l'énergie et les problématiques de l'eau et sa raréfaction, la végétalisation et l'arrosage.

NDLR : Malgré plusieurs réécoutes de la bande audio, les propos tenus par Monsieur Sanchez se sont avérés difficiles à retranscrire. Pour plus d'informations, se référer à la retransmission vidéo.

Monsieur le Maire ne comprend pas le sens de cette question multi-sujets. Il laisse la parole à Christian CHABERT.

Monsieur CHABERT donne son ressenti au sujet de Livron et reconnaît avoir déjà entendu parler de Livron comme étant une ville dortoir. Il tient à rappeler un certain nombre d'actions entreprises autour de la citoyenneté, de la jeunesse, du sport, de l'éducation, pour intégrer à la vie de la commune les nouveaux habitants, quels que soient les âges.

Concernant la fermeture des commerces, le problème n'est pas principalement livronnais. Il souligne d'ailleurs que le commerçant doit faire vivre son commerce pour que les habitants aillent s'y servir.

L'objectif c'est que les gens aient envie de venir vivre à Livron et qu'ils y trouvent un intérêt d'où un travail en cours pour rendre la vie à Livron plus attrayante (plus de confort, végétalisation, mise en place de comités de quartiers...).

Monsieur le Maire en profite pour rappeler que les fermetures concernent non seulement les petits commerces locaux mais aussi les grandes enseignes nationales, certainement en raison des nouvelles pratiques d'achats des Français. Il réitère ses propos expliquant que pour ouvrir et faire tenir un commerce, il faut être bien accompagné, bien formé et avoir des compétences de gestion. On ne s'improvise pas commerçant. Il fait remarquer que certains commerçants Livronnais se portent bien notamment grâce à la vente en ligne.

En ce qui concerne la reprise du commerce des Petits Robins, un cahier des charges a été fixé et un comité sera en charge de sélectionner le porteur de projets. Monsieur le Maire pense y associer des Robinois.

Il rappelle la politique menée actuellement qui est d'aménager une densité de commerces et de services en centre-ville. C'est le rôle du manager de commerces.

Questions diverses

- **Monsieur Fabien PLANET** revient sur l'état déplorable et dangereux de la rue de Couthiol, causé par une entreprise qui avait en charges des travaux de voirie. Il signale la dangerosité de la route notamment pour les deux roues et demande à ce qu'il soit rappelé à l'entreprise de venir remettre la voie en état au plus vite avant qu'un accident ne se produise.
- **Monsieur Jean-François FAURE** fait savoir que l'entreprise avait déjà repris l'état de la route mais elle s'affaisse ; il faut refaire le travail.
- **Monsieur le Maire** répond que l'entreprise va être relancée pour la troisième fois.
- **Monsieur Matthieu NIVOT** signale des problèmes d'évacuation d'eaux pluviales aux Petits Robins et plus précisément rue Olivier de Serres et Chemin de Champagnat, avec des photos à l'appui transmises par les riverains.
- **Monsieur le Maire** demande que ces photos leur soient transmises toutefois il ne comprend pas pourquoi les riverains ne contactent pas directement les services techniques qui sont là pour ça et sont à l'écoute. Il en profite pour informer qu'un nouveau responsable d'exploitation arrive le 1^{er} mars. Il suivra tous les travaux du quotidien à savoir gérer l'exploitation de la Commune ainsi que tous les petits travaux, avec la mise en œuvre par les services techniques, d'un tableau destiné à suivre l'avancée de ces travaux et qui permettra une meilleure visibilité pour les élus. Monsieur FAURE transmettra cette information dès demain aux services techniques.
- **Monsieur Matthieu NIVOT** revient sur le sujet de l'accompagnement de la fibre mettant en avant le retard d'une année pris sur le déploiement. Il demande où en est l'avancement du travail car les gens en ont marre, dit-il.
- **Monsieur Laurent MANTONNIER** s'étonne de cette remarque. Il ne comprend pas pourquoi Monsieur NIVOT parle d'un retard d'une année.
- **Monsieur Matthieu NIVOT** explique que sur le site d'ADN, il est indiqué : « ouverture prévisionnelle des services pour le troisième trimestre 2023 » ce qui ne correspond pas à ce qui avait été annoncé l'an dernier lors d'un Conseil, par la Présidente d'ADN et le Vice-Président du Conseil Départemental venus présenter le projet de déploiement de la fibre. Ils avaient annoncé l'ouverture pour septembre 2022.

- **Monsieur Laurent MANTONNIER** répond qu'il n'a pas eu vent de cette information mais va se renseigner. Il rappelle les informations en sa connaissance à savoir que les premières commercialisations doivent avoir lieu lors du premier trimestre 2023.
- **Monsieur Matthieu NIVOT** dit qu'il est annoncé que sur tout le secteur nord de Livron, l'ouverture est programmée pour le troisième trimestre 2023. Il fait remonter les interrogations des administrés.
- **Monsieur Laurent MANTONNIER** se renseignera sur le sujet.
- **Monsieur le Maire** rappelle que la loi sur la commercialisation a mis du trouble dans les délais.
- **Monsieur Laurent MANTONNIER** explique qu'il y a une pré-commercialisation. Quand la fibre sera disponible, les opérateurs auront 3 mois pour mettre leur matériel dans les espaces dédiés. Il faut savoir que l'opérateur a légalement 3 semaines pour raccorder l'utilisateur à la fibre dès lors que la demande a été faite. Cela implique que tous les matériels soient installés en amont d'où le délai de 3 mois. Il ajoute qu'ADN n'a pas encore lancé les pré-commercialisations donc effectivement pour le 1^{er} trimestre 2023 ce n'est pas possible, l'échéance étant proche. Concernant le retard, il n'a pas eu connaissance de cette information, il va se renseigner.
- **Monsieur le Maire** fait savoir qu'il est important qu'ils aient connaissance de ce genre d'informations pour les faire remonter auprès de la présidente d'ADN et du Vice-Président du Conseil Départemental. Les engagements de planning annoncés par ces derniers doivent être respectés.
- **Monsieur Laurent MANTONNIER**, se réfère au dernier rapport d'ADN, qui date du 23 février et qui décrit l'avancement du déploiement de la fibre sur la commune.
 - rue de Couthiol / rue du Stade – travaux terminés à 100 %
 - rue de la Sablière – travaux terminés à 100 %
 - avenue Léon Aubin – travaux terminés à 100 %
 - route de Fontgrand – travaux terminés à 100 %
 - montée de la Tonnelière – travaux terminés à 95 %
 - chemin de Champagnat – travaux terminés à 100 %
 - rue Gerbault – travaux terminés à 100 %
 - chemin de Savy – travaux terminés à 95 %
 - la Départementale 93 – travaux terminés à 90 %
 - route de Fiancey – travaux terminés à 100 %
 - chemin des Josserands – travaux terminés à 100 %
 - chemin du Gué du Chevalier – travaux terminés à 100 %

Au vu des chiffres donnés, **Monsieur MANTONNIER** ne comprend pas pourquoi ce n'est pas commercialisé. Il réitère son propos en disant qu'il va se renseigner.

- **Monsieur Matthieu NIVOT** indique que les personnes vont se référer aux informations indiquées sur le site d'ADN.
Il entend bien que la Commune subit cette situation mais il tient à exprimer son ressenti. « Quand un élu du Département et la Présidente d'ADN viennent pour défendre un projet, et annoncer des choses, et que l'on se rend compte un an plus tard qu'il n'y a toujours rien, alors pour moi, avec mon regard de citoyen, ce sont les élus qui sont responsables et qui doivent fournir des explications ».

- **Monsieur le Maire** conclut en soulignant que ce sont des sujets primordiaux pour la commune. D'où l'importance qu'il y ait des élus en charge de représenter les communes au sein des conseils d'administration de structures telles que le SDED, ADN et ainsi faire remonter les problèmes engendrés.

Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21h17

Le Maire,
Francis FAYARD,

Le secrétaire de séance,



CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023

VOTES

N°	NOM	Procès-verbal du Conseil précédent			Mise en conformité périmètres protection eau potable – procédure d'enquête publique – Captage Couthiol, territoire de la commune de Livron	Demande de subvention exceptionnelle de l'association « Les Optimales de Livron »			Convention de déplacement des réseaux eau potable / eaux usées / Irrigation hors proximité du giratoire RD 86			Convention utilisation équipements sportifs mis à disposition du collège dans le cadre de l'EPS entre le département de la Drôme, le collège A. Cartier, et la commune				
					Délib. 1			Délib. 2			Délib. 3			Délib. 4		
		Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
1	FAYARD F.	X			X			X			X			X		
2	MANTONNIER N.	X			X			X			X			X		
3	CHAVE P.	X			X			X			X			X		
4	BERNARD E.	X			X			X			X			X		
5	FAURE J.F	X			X			X			X			X		
6	VIALON A.L	X			X			X			X			X		
7	CHABERT C	X			X			X			X			X		
8	BILBOT E.	X			X			X			X			X		
9	AMBLARD S.	X			X			X			X			X		
10	LAMBERT C.	X			X			X			X			X		
11	BAROTEAUX A.	X			X			X			X			X		
12	CASANOVA G.	X			X			X			X			X		
13	GEAY M.C	X			X			X			X			X		
14	JAVELAS T.	X			X			X			X			X		
15	NOVARO D.	X			X			X			X			X		
16	LUQUES E.	X			X			X			X			X		
17	MANTONNIER L	X			X			X			X			X		
18	SORIA N.	X			X			X			X			X		
19	CHEYNEL S.	X			X			X			X			X		
20	DELPONT E.	X			X			X			X			X		
21	VILLIOT D.	X			X			X			X			X		
22	PLANET F.	X			X			X			X			X		
23	SANCHEZ T.	X			X			X			X			X		
24	DAMBRINE F.	X			X			X			X			X		
25	COURTHIAL A.	X			X			X			X			X		
26	NIVOT M.	X			X			X			X			X		
27	COLOMB N.	X			X			X			X			X		
28	GIELLY E.	X			X			X			X			X		
29	MUNOZ ALVAREZ J.	X			X			X			X			X		
TOTAL		29			29			29			29			29		

* Ne Prend pas Part au Vote

Adhésion de la commune de Livron- sur-Drôme à l'ANDES (Association Nationale des Élus en charge du Sport)	Rapport d'Orientation Budgétaire 2023			
--	--	--	--	--

N°	NOM	Délib. 5			Délib. 6			Délib. 7			Délib. 8			Délib. 9		
		Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
1	FAYARD F.	X			X											
2	MANTONNIER N.	X			X											
3	CHAVE P.	X			X											
4	BERNARD E.	X			X											
5	FAURE J.F	X			X											
6	VIALON A.L	X			X											
7	CHABERT C	X			X											
8	BILBOT E.	X			X											
9	AMBLARD S.	X			X											
10	LAMBERT C.	X			X											
11	BAROTEAUX A.	X			X											
12	CASANOVA G.	X			X											
13	GEAY M.C	X			X											
14	JAVELAS T.	X			X											
15	NOVARO D.	X			X											
16	LUQUES E.	X			X											
17	MANTONNIER L.	X			X											
18	SORIA N.	X			X											
19	CHEYNEL S.	X			X											
20	DELPONT E.	X			X											
21	VILLIOT D.	X			X											
22	PLANET F.	X			X											
23	SANCHEZ T.	X			X											
24	DAMBRINE F.	X			X											
25	COURTHIAL A.	X			X											
26	NIVOT M.	X			X											
27	COLOMB N.	X			X											
28	GIELLY E.	X			X											
29	MUNOZ ALVAREZ J.	X			X											
TOTAL		29			29											

* Ne Prend pas Part au Vote

